

Le **Mardi 5 novembre 2019** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 22/10/2019

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric	X			CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe		X		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne		X		ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves		X		GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean		X		CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			X	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	X			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X
TOTAL		12	7	5		
TOTAL VOTANTS		21				2
TOTAL VOIX		26				

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20191105-DEL67-2019-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019

DELIBERATION N°67/2019

Objet : ACQUISITION

Opération 19-462-ENTREMONT LE VIEUX-Epernay

Demandeur : ENTREMONT LE VIEUX

Portage en cours : 137 000 €

Axe : Réserves Foncières

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : à terme

La commune d'Entremont Le Vieux souhaite déléguer son droit de préemption urbain à l'EPFL aux fins de maîtriser un ensemble composé d'une maison d'habitation et de foncier attenant, anciennement soumis à une servitude de projet et que le PLUi en cours d'approbation validera en OAP. La maison n'étant nullement nécessaire au projet communal, elle pourra être reproposée à l'acquéreur initial.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entremont le vieux	G 951, 1197, 1196, 948, 1373	EPERNAY	2531 m ²	Bâti	Uasz servitude de projet	180 000 €
	E 297	La plassette	695 m ²	Non bâti	N	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 12/11/2019
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20191105-DEL67-2019-DE
 Date de télétransmission : 13/11/2019
 Date de réception préfecture : 13/11/2019